



Compte rendu de la réunion du groupe de travail sur les critères du tableau d'avancement du 12/03/2013

Cette réunion a porté principalement sur le tableau d'avancement des adjudants puisque c'est sur celui-ci qu'il risque d'y avoir des problèmes au vu de la volonté de l'administration.

L'avancement au grade de caporal et caporal chef ne posera pas de problème, si ce n'est quelques cas à étudier pour en valider le principe.

Nous avons eu la confirmation de **la nomination de 37 sergents** cette année (CAP en Avril).

Nomination vraisemblable de **32 adjudants en 2013**.

Etant donné que le principe de nommer les personnels hors rang et/in opérationnel en dehors des quotas opérationnel est accepté maintenant, nous ne pouvons que regretter la proposition de l'administration d'avoir fixé à 41% les possibilités de nomination car cela nous empêche cette année de commencer à les dissocier et de nommer dans les deux collèges.

Le syndicat SUD demande l'**application du RI** pour les critères du tableau d'avancement, c'est à dire l'**ancienneté**, alors que la RH veut appliquer des règles par rapport aux besoins opérationnels dont nous aurons besoin en 2019 au détriment des agents inaptes et/ou Shr.

Cela créerait des INEGALITES et de la DISCRIMINATION entre les agents !!!!!

Les documents de travail nous ayant été refusés, il nous semble difficile de faire des propositions réalistes et cohérentes.

A la fin de cette matinée, aucun compromis n'a été trouvé pour établir des nouveaux critères de réalisation des futurs tableaux d'avancement et le syndicat SUD reste sur sa position :

L'application du Règlement Intérieur puisqu'aucun élément juste et équitable ne nous a été présenté ni proposé.

Nîmes le 14/03/2013